

Film de protection solaire 3M™ Prestige 40 Exterior

Description

Le film de protection solaire 3M Prestige 40 Exterior a été conçu pour être appliqué sur la face externe des vitres. Contrairement aux matériaux conventionnels de protection solaire, il absorbe et réfléchit les rayons infrarouges incidents.

Grâce à la nanotechnologie, film de protection solaire 3M Prestige 40 Exterior est presque clair comme le verre; il n'altère donc pas l'apparence du bâtiment. Malgré sa très grande transmission lumineuse, film de protection solaire 3M Prestige 40 Exterior présente de très bonnes propriétés de protection solaire. De plus, il élimine la plupart des rayons UV-A et UV-B, une des causes principales de la décoloration.

Les films de protection solaire 3M permettent une réduction sensible de la chaleur et créent un climat ambiant équilibré. Durant les mois d'été notamment, la sollicitation des climatiseurs est moindre et les économies d'énergie importantes !

Le film de protection solaire 3M Prestige 40 Exterior dispose d'une réflexion particulièrement faible aussi bien vers l'extérieur que vers l'intérieur – spécialement à l'aube et au crépuscule.

En outre, ce film spécial viscoplastique empêche les blessures que peut engendrer la propagation des éclats de verre en cas de bris de glace.

En cas de collage vertical du film de protection solaire 3M Prestige 40 Exterior aucun colmatage des bords n'est nécessaire sauf si le film est exposé à des contraintes permanentes par exemple par de l'eau stagnante ou de la neige. En cas de vitrages horizontaux ou inclinés un colmatage des bords avec la 3M™ Marine Silikon 3200 est recommandé.

Autres propriétés (sur verre clair de 6 mm)

Technologie multi couches exempte de métal
Rejet d'énergie solaire dans un angle de 60°: 70 %
Rejet des rayons infrarouges: 97 %
Réduction de l'éblouissement: 52 %
Réduction des rayons UV-A: 99,9 %

Construction du film

Épaisseur sans adhésive: 0,062 mm / 62 µm
Couleur: neutre
Support: polyester
Adhésif: acrylate spécial

Traitement de surface anti rayures

Les films de protection solaire 3M Prestige font l'objet d'une pose humide. L'adhérence finale est obtenue après 8 à 10 jours environ à 18°C (temps de séchage).

Nettoyage

Les films de protection solaire 3M Prestige peuvent être nettoyés 30 jours après leur pose avec des produits pour vitres traditionnels, pour autant qu'ils ne contiennent pas de produits abrasifs. Ne pas utiliser d'éponges dures, de chiffons grossiers ou de brosses. Il est recommandé d'utiliser des éponges synthétiques, des chiffons doux ou une raclette en caoutchouc. Les films de protection solaire 3M Prestige ne doivent jamais être nettoyés à sec.

Veuillez respecter nos consignes d'entretien détaillées.

Performances

Type de verre	Type de film	Coefficient de protection (Shading Coefficient selon ASTM E-903)	Lumière visible		Transmission interne	Coefficient g	Energie solaire rejetée	Sélectivité*
			Réflexion externe					
Simple vitrage								
clair	sans film	0,94	8 %	8 %	88 %	82 %	18 %	1,07
	Prestige 40 Exterior	0,45	6 %	5 %	42 %	39 %	61 %	1,07
teinté	sans film	0,69	5 %	5 %	50 %	60 %	40 %	0,83
	Prestige 40 Exterior	0,39	5 %	5 %	25 %	34 %	66 %	0,73
Verre isolant								
clair	sans film	0,81	14 %	14 %	78 %	70 %	30 %	1,10
	Prestige 40 Exterior	0,33	7 %	13 %	37 %	29 %	71 %	1,27
teinté	sans film	0,55	8 %	8 %	45 %	48 %	52 %	0,94
	Prestige 40 Exterior	0,27	6 %	12 %	22 %	23 %	77 %	0,96

*La sélectivité se calcule à partir du rapport entre la transmission lumineuse et le coefficient g. Plus cette valeur est proche de 2, mieux c'est.

Remarque générale:

Toutes les indications et/ou recommandations contenues dans le présent document constituent des valeurs empiriques, cependant aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exactitude.

Il incombe au client/à l'utilisateur de vérifier lui-même avant d'utiliser le produit qu'il convient à l'objectif prévu, compte tenu également des éventuels impacts liés à l'utilisation. Toutes les questions de garantie et de responsabilité pour notre produit sont déterminées par les directives correspondantes dans le contrat de vente, pour autant que les dispositions légales ne le prévoient pas autrement.

